





Ces derniers mois, nous vous avons demandé de vous mobiliser pour quelques pétitions et initiatives disposant d'un délai relativement court pour atteindre les objectifs souhaités.

Votre soutien ainsi que celui de vos familles et de vos connaissances est donc important.

Comme vous le constaterez, en plus des deux initiatives que vous connaissez déjà concernant l'interdiction de l'importation de fourrures et de foie gras en Suisse, nous avons ajouté dans l'espace réservé au GAR l'initiative populaire "**Pour une limitation des feux d'artifice**" qui effraient tant les animaux.

En outre, vous trouverez ci-contre une page à détacher et à signer consacrée à une pétition importante. En effet, en collaboration avec d'autres associations suisses luttant pour les droits des animaux, nous avons récemment lancé une **pétition** adressée au Parlement et au Conseil fédéral **qui demande un contrôle plus strict et public de la recherche impliquant des expériences sur les animaux** dans le but d'arriver à une **élimination progressive de ces dernières**, avec des échéances et des objectifs précis.

Un grand travail a déjà été accompli dans ce domaine et nos membres savent que des résultats importants ont aussi été obtenus, mais **nous sommes encore loin de l'abolition de la vivisection en Suisse** et ailleurs. Le nombre d'animaux utilisés dans les laboratoires de notre pays en 2021 était supérieur à un demi-million et il est encore difficile, pour de nombreuses raisons, de promouvoir les méthodes scientifiques de substitution qui permettraient aujourd'hui des développements plus éthiques et plus efficaces dans la recherche et le traitement des maladies humaines. Nos **propositions** aux autorités compétentes sont **applicables** juridiquement, **cohérentes** avec les buts visés par la loi suisse dans ce domaine et **actuelles** au vu des connaissances et des opportunités que la recherche médicale offre aujourd'hui. Après plusieurs tentatives infructueuses, nous avons compris que les référendums pourtant justes mais considérés par la majorité de l'opinion publique comme trop radicaux, échouent largement : **les forces en présence sont trop déséquilibrées.**

Les revendications de cette pétition ne peuvent être jugées extrémistes, elles se tournent vers un futur désormais inévitable si nous voulons échapper aux limites et aux contradictions des modèles animaux. Soutenons-la pour nous, pour les centaines de milliers d'êtres vivants qui meurent dans les laboratoires - également en Suisse - et pour un développement éthique, moderne et efficace de la science médicale.

Votre aide est fondamentale ! Merci et bonne lecture !

MAX MOLTENI PRÉSIDENT DE L'ATRA

Sommaire

ANNÉE XLVI JUIN 2023 • NR. 175

Petition Vivisection	03
Actualité	05
Au Premier Plan	07
ATRA en Action	09
Infos ATRA	10
Initiative Fourrure	11
Initiative Foie Gras	13
Défense des Animaux Errants	15
ATRA Shopping	16
La Colline aux Lapins	19
Veggie à Table	20
Notre Catalogue	23

Impressum

Orizzonti

Revue d'information pour les droits des animaux

Organe officiel de l'ATRA

Association suisse pour l'abolition de la vivisection

Éditeur

ATRA, via Capelli 28, CH-6900 Lugano

Tel. 091 970 19 45 - Fax. 091 970 19 46

infoatra@blueemail.ch - <http://www.atra.info>

Facebook: Atra diritti animali - Instagram: Atra Animal Rights

Horaire

Du lundi au vendredi : de 14.00 à 17.00 heures

Rédaction

Max Molteni, Natascia Gamba,

Massimo Tettamanti, Silva Martinelli

Traduction

Lisa Simeoni Fragnière

Collaborateurs externes

Elena Grisafi, Paola Marchisio, Sabrina Piacente

Photo de couverture

Mar Dais - Pixabay

Tirage

4.600 exemplaires

Abonnement annuel

Suisse CHF 20.-

Etranger UE CHF 30.- (Euro 20.-)

Extra UE CHF 45.- (Euro 30.-)

Publicité

1/1 page CHF 1'000.-

1/2 page CHF 600.-

1/4 page CHF 300.-

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur demande auprès de l'éditeur.



Imprimerie

Tipografia Fontanaprint SA - 6963 Pregassona

Imprimé sur papier écologique.

Reproduction de textes et photos

autorisée à condition que la source soit citée.

Élimination progressive de l'expérimentation animale : des actes plutôt que des paroles !

Aidons la Suisse à faire un pas en avant dans la recherche.

Avec quatre associations partenaires, nous **demandons**
au Conseil fédéral et au Parlement de mettre en place

un plan visant à éliminer graduellement l'expérimentation animale.

Chaque année en Suisse, **plus d'un million d'animaux sont fournis à la recherche.**

Un tiers est utilisé dans des **expériences**, **deux tiers** sont **éliminés en tant qu'excédents.**

Les résultats des expériences sont souvent décourageants

car ils ne peuvent être transférés à l'homme que de manière inadéquate.

Ce système inefficace est en grande partie financé par l'argent du contribuable,
ce qui est en contradiction avec l'idée que nous nous faisons de la Suisse en tant que pôle
de recherche innovant et efficace.

Une remise en question s'impose.

Un plan d'abandon progressif réaliste,
basé sur la politique et la recherche,
peut amener à cette inversion de tendance indispensable.

Signez notre pétition !

Votre signature contribuera à exercer la pression nécessaire
sur le Conseil fédéral et le Parlement.

Ensemble, nous pouvons réussir à préserver la Suisse

en tant que pôle de recherche - de manière innovante, efficace et sans souffrance animale.

Nous vous remercions sincèrement pour votre soutien.

Pour de plus amples informations : www.science-avenir.ch

La pétition peut également être signée par les personnes n'ayant pas le droit de vote.

Assurer la place

scientifique suisse



science-avenir.ch



AnimalfreeResearch
Wir ersetzen Tierversuche



STIFTUNG | FÜR DAS
TIER IM RECHT



PETITION : Assurer la place scientifique suisse!

En principe, personne n'est contre le remplacement des expériences pénibles sur les animaux. Ni la recherche, ni l'industrie, ni la politique, ni la population. Cependant, les mesures prises jusqu'à présent sont loin d'être suffisantes pour permettre l'abandon de l'expérimentation animale et le passage à des méthodes qui fournissent des résultats pertinents pour l'humain. Dans ce contexte, les responsables politiques se contentent d'affirmer régulièrement qu'il est impossible de renoncer à l'expérimentation animale dans de nombreux domaines, car il n'existe pas d'alternatives sans animaux. Cependant, nous ne faisons pas non plus suffisamment d'efforts pour développer et établir de telles alternatives.

En revanche, la recherche basée sur des expériences animales contraignantes est encouragée de manière non critique avec l'argent des contribuables à hauteur de millions, sans que la qualité de ses résultats ne soit soumise à un contrôle réglementé - et ce, bien que l'utilité de la recherche basée sur l'expérimentation animale soit de plus en plus mise en doute, même dans les milieux scientifiques. Cela a pour conséquence que de nouveaux projets se basent sur les précédents et que l'on utilise ainsi toujours les mêmes méthodes. De cette manière, les expériences sur les animaux sont consolidées et les innovations sont entravées, voire rendues impossibles.

Nous demandons au Parlement et au Conseil fédéral:

- de réellement s'engager pour un abandon progressif des expériences contraignantes sur les animaux ;
- de prendre des mesures pour vérifier l'utilité de la recherche financée par l'Etat qui implique des expériences sur les animaux, et de publier régulièrement ces résultats ;
- d'entreprendre les démarches nécessaires pour élaborer le plan d'élimination progressive des expériences contraignantes sur les animaux, avec des objectifs et des étapes obligatoires et concrets ainsi que des délais correspondants.

Cela doit permettre à la Suisse de devenir un pôle de recherche biomédicale **innovant, sans souffrance animale et tourné vers l'avenir.**

NOM	PRENOM	PAYS	SIGNATURE	E-MAIL *

Nous vous remercions vivement de soutenir cette pétition par votre signature !

Veuillez envoyer la feuille de signatures **au plus tard le 20 avril 2024** à:

LSCV – Ligue Suisse contre l'expérimentation animale et pour les droits des animaux,
Chemin des Arcs-en-Ciel 3, 1226 Thônex

* Je souhaite recevoir la newsletter et être informé(e) de l'évolution de la pétition.

Économiser l'eau ?

PHOTO: BAYMARK / PIXABAY

Consommons moins de viande !

Le changement climatique est notamment cause de problèmes liés aux ressources hydriques. C'est devenu un sujet d'actualité inquiétant même sous nos latitudes, surtout en été. Malheureusement, trop de campagnes d'information ne citent pas, parmi les conseils pour " économiser l'eau ", l'action la plus efficace : la diminution de notre consommation de viande et de produits d'origine animale.

Pourquoi faut-il tant d'eau pour produire de la viande ?

Pour comprendre les raisons de l'impact de nos choix alimentaires sur la consommation d'eau, il faut partir du principe que les **animaux d'élevage sont des " usines à protéines à l'envers "**. En effet, les animaux consomment bien plus de calories provenant des végétaux qu'ils n'en produisent sous forme de viande, lait et œufs : en tant que " machines " à transformer les protéines végétales en protéines animales, ils sont totalement inefficaces. Le rapport de conversion du fourrage végétal donné aux animaux en " nourriture animale " pour les humains varie de 1:30 à 1:4 selon l'espèce animale. Cela signifie que pour produire 1 kg de viande, il faut entre 4 et 30 kg de végétaux cultivés spécialement pour les animaux.

Pour leur culture, il faut de l'eau.

Pour abreuver les animaux, il faut de l'eau.

Pour nettoyer les étables et les abattoirs, il faut de l'eau.

Le point de vue des institutions et du monde scientifique

Chez des organisations telles que l'OMS, la FAO et la Banque Mondiale, l'impact de l'élevage industriel sur l'utilisation des terres arables et, par conséquent, sur la possibilité de **nourrir efficacement la population mondiale** est une préoccupation toujours plus grande. Elles affirment : " *L'augmentation de la consommation de produits animaux dans des pays comme le Brésil et la Chine (même si cette consommation reste bien inférieure à celle de l'Amérique du Nord et de la plupart des autres pays industrialisés) a également des répercussions considérables sur l'environnement. Le nombre de personnes nourries par*

an et par hectare varie de 22 pour les pommes de terre à 19 pour le riz et à seulement 1 et 2 personnes pour le bœuf et l'agneau respectivement. De même, la demande en eau risque de devenir l'un des plus grands problèmes de ce siècle. Là encore, les produits animaux utilisent beaucoup plus cette ressource que les produits végétaux. " [WHO/FAO2002]

La quantité d'eau requise pour la production des différents types d'aliments végétaux et de fourrage varie de 500 à 2.000 litres par kilo de produit cultivé.

Le bétail n'utilise directement que 1,3% de l'eau totale utilisée dans l'agriculture. Toutefois, si l'on tient compte de l'eau nécessaire à la production de céréales et de fourrage destinés aux animaux, la quantité d'eau nécessaire est largement plus élevée.

Pour 1 kg de bœuf issu de l'agriculture intensive, 100.000 litres d'eau sont nécessaires (200.000 si l'élevage est extensif) ; pour 1 kg de poulet, 3.500 litres d'eau sont nécessaires, 2.000 pour le soja, 1.910 pour le riz, 1.400 pour le maïs, 900 pour le blé, 500 pour les pommes de terre. [PIMENTEL1997]

Le directeur exécutif de l'International Water Institute de Stockholm déclare pour sa part " *Les animaux sont nourris avec des céréales, et même ceux élevés au pâturage ont besoin de beaucoup plus d'eau que la production directe de céréales. Mais dans les pays développés, et en partie dans les pays en voie de développe-*

ment, les consommateurs demandent encore plus de viande [...]. Toutefois, il sera presque impossible de nourrir les générations futures avec un régime alimentaire similaire à celui que nous avons aujourd'hui en Europe occidentale et en Amérique du Nord". Il ajoute encore que les pays riches seront en mesure de contourner le problème en important de l'eau virtuelle, ce qui signifie importer des denrées alimentaires (fourrage pour animaux ou viande) en provenance d'autres pays, même de ceux qui ne disposent pas de suffisamment d'eau. [KIRBY2004]

En plus d'en consommer, l'élevage pollue l'eau

Outre la consommation démesurée d'eau, il y a le problème de l'élimination de l'énorme quantité de fumier produite par les animaux dans les exploitations intensives. Les déjections liquides et semi-liquides contiennent des taux de phosphore et d'azote supérieurs à la normale car les animaux ne peuvent absorber qu'une petite partie de la quantité de ces substances contenues dans leur alimentation.

Lorsque les **excréments d'animaux s'infiltrent dans les cours d'eau**, l'excès d'azote et de phosphore qu'ils contiennent détériore la qualité de l'eau et endommage les écosystèmes aquatiques ainsi que les zones humides. Environ 70 à 80% de l'azote administré aux bovins, aux porcs et aux poules pondeuses par le biais de l'alimentation, et 60% de l'azote administré aux poulets de chair, sont éliminés par les fèces et l'urine et finissent dans les cours d'eau. [CIWF2004]

Une année entière d'eau pour seulement 5 kg de viande

Pour conclure, voici une information emblématique qui donne à réfléchir : l'hebdomadaire Newsweek a calculé il y a quelques années que **la production de seulement cinq kilos de viande de bœuf nécessite autant d'eau qu'une famille américaine moyenne en consomme en un an** (5 kg de viande ne suffisent pas à couvrir la consommation d'une semaine de cette même famille !). Il est donc

évident que **la première chose à faire pour économiser réellement l'eau est de réduire la consommation d'aliments d'origine animale, en favorisant la consommation directe de végétaux** (céréales, légumineuses, légumes, fruits) **via les milliers de recettes appétissantes que l'on peut préparer. En tant qu'unique action à entreprendre**, c'est la plus puissante de toutes, bien plus que n'importe quelle autre action d'économie que le citoyen individuel peut entreprendre.

D'autre part, il est bien connu que la consommation actuelle d'aliments d'origine animale est bien plus élevée que le maximum recommandé par l'Institut mondial du cancer, qui conseille dans ses directives de prévention de ne pas consommer plus de 80 grammes de viande rouge par jour, ce qui signifie 30 kg par an comme quantité MAXIMALE de viande rouge autorisée.

En Suisse, selon les données fournies par le Rapport agricole 2022, en 2021, la consommation de viande annuelle par habitant a augmenté de 1,8% par rapport à l'année précédente, atteignant 51,82 kg par personne. La consommation d'œufs est également en forte augmentation : sur l'année observée dans le rapport, 1.145 milliard d'œufs ont été produits dans notre pays, un chiffre jamais atteint auparavant et la consommation par habitant a été d'environ 195 œufs.

En modifiant nos habitudes alimentaires, nous ferons beaucoup pour l'environnement mais aussi un grand cadeau à notre santé.

SOURCES :

[CIWF2004] CIWF, " THE GLOBAL BENEFITS OF EATING LESS MEAT ", CIWF TRUST, 2004.

[KIRBY2004] ALEX KIRBY, " HUNGRY WORLD ' MUST EAT LESS MEAT ' ", BBC NEWS ONLINE, AUGUST 15 2004.

[PIMENTEL1997] PIMENTEL D., HOUSER J., PREISS E., WHITE O., " WATER RESOURCES: AGRICULTURE, THE ENVIRONMENT, AND SOCIETY ", BIOSCIENCE, FEBRUARY 1997 VOL. 47 NO. 2.

[WHO/FAO2002] WHO/FAO, DIET, NUTRITION, AND THE PREVENTION OF CHRONIC DISEASE. REPORT OF THE JOINT WHO/FAO EXPERT CONSULTATION, 26 APRIL 2002.

RAPPORT AGRICOLE 2022 - VIANDE ET ŒUFS (AGRARBERICHT.CH)

ARTICLE COMPLET : [HTTPS://WWW.AGIREORA.ORG/INFO/NEWS_DET.PHP?ID=472](https://www.agireora.org/info/news_det.php?id=472)



PHOTO: CYRIL CRAUSAZ / PIXABAY

Jeux cruels à la plage

arrêtons de persécuter les animaux marins

PHOTO: ANJA / PLAGERY

Six bonnes raisons de dire stop aux jeux avec les animaux marins et d'enseigner le respect dès le plus jeune âge, à la mer aussi.

Un seau, un filet et c'est parti ! C'est à celui qui attrapera le plus d'animaux marins : crabes, vairons, crevettes ou méduses. Année après année, il semble que le "supplice du seau" soit une "tradition" indispensable qui anime les plages sous toutes les latitudes et se transmet de père en fils. Oui, car ce sont bien les parents qui apprennent l'art de la "pêche" à l'épuisette à leurs enfants.

"Mais ensuite on les rejette à l'eau !" est l'une des phrases les plus populaires chez les adeptes de ces "jeux" cruels. D'après les bavardages sous les parasols, c'est donc la chose la plus normale au monde. Cependant, **peu de gens savent que tous les animaux, y compris les habitants de la mer tels que les méduses, les poissons ou les mollusques, sont protégés et ne peuvent être capturés ou emprisonnés, même temporairement !** En Italie, par exemple, cela constitue un délit selon l'article 544 bis et ter du code pénal. C'est pour cette raison que l'association de protection des animaux ENPA (Ente Nazionale Protezione Animali italiano) a diffusé une courte vidéo sur Youtube ([Retino in spiaggia? Ecco perché è importante dire basta ai giochi con gli animali marini - YouTube](#)) dans laquelle sont citées six bonnes raisons de dire stop à ces jeux impliquant des animaux marins et d'enseigner le respect dès le plus jeune âge.

1

Prendre un crabe, une étoile de mer ou tout autre animal marin et le mettre dans un seau, c'est le condamner à une mort certaine même si on le relâche après ! En effet, l'eau du seau atteint rapidement des températures élevées, sans que les enfants s'en rendent compte. Quarante degrés peuvent être mortels pour les habitants de la mer !

2

Pour les crabes, les méduses et les petits poissons victimes des épuisettes, les seaux sont une véritable torture.

Pourtant, nous permettons à nos enfants de les attraper et les laisser au soleil, voire les retourner avec des pelles ou des râtaux. Posons-nous la question : **apprendriez-vous volontairement à vos enfants à torturer un animal ?**

3

Les enfants qui respectent les animaux, tous les animaux donc également ceux qui vivent dans la mer, deviennent de meilleurs adultes.

Parmi les nombreuses affirmations à ce sujet, une étude menée par des chercheurs de l'université de Cambridge souligne que l'amitié avec un animal développe chez l'enfant le respect d'autrui et la capacité d'appréhender le monde de manière équilibrée.

4

Les animaux marins ont tant d'histoires à raconter. Savez-vous que les méduses comptent parmi les animaux les plus anciens du monde ? Et que les orques peuvent nager même en dormant ? Pendant que la moitié du cerveau fait une sieste, l'autre moitié reste éveillée. Et que pour repérer les poissons, un dauphin émet jusqu'à 1.000 clics par seconde ? Que les pieuvres ont le sang bleu et trois cœurs, dont l'un s'arrête de battre lorsqu'elles nagent ?

5

Il existe des manières plus amusantes et éducatives de jouer à la mer. La photo sous-marine, le concours de celui qui verra le plus grand nombre d'habitants de la mer, admirer les coquillages sur la plage, la découverte des fonds marins avec un masque. Ce ne sont là que quelques exemples parmi mille activités que l'on peut pratiquer dans le respect de la mer et de ses habitants.

6

La mer et les océans recouvrent 70% de la planète et produisent 50% de l'oxygène que nous respirons. **Respecter la mer et ses habitants c'est nous respecter nous-mêmes et les personnes que nous aimons.**

Parmi les si nombreux êtres qui peuplent nos mers, les moins aimés sont sûrement les méduses : composées à 98% d'eau, elles se déplacent doucement et silencieusement mais sont le cauchemar de nombreux nageurs. Il existe beaucoup de lieux communs sur ces habitants de la mer gélatineux et nombreuses sont les réactions erronées au contact de leurs tentacules venimeux. Voici comment réagir.



PHOTO: STOCKSNAP / PIXABAY

Pourquoi elles nous font mal

Pour les méduses, il est nécessaire de paralyser leurs proies mais le liquide présent sur leurs tentacules rencontre souvent une portion plus ou moins grande de peau humaine, surtout en été et dans les endroits très fréquentés. « *La méduse est un coelentéré qui possède des cellules à la surface de son corps, appelées **cnidocytes**, contenant des **substances urticantes*** », explique Aurora Parodi, dermatologue à la clinique universitaire de dermatologie de l'IRCCS Azienda Ospedaliera-Universitaria San Martino-IST à Gênes. « *En cas de contact avec une proie - ou un nageur - ces substances sont libérées, ce qui peut provoquer des **douleurs et démangeaisons** avec des lésions cutanées de gravité variable, allant de l'érythème (aspect linéaire typique, laissé par le contact avec le tentacule en mouvement) à la vésicule, et même à la nécrose. Dans ce cas, des zones de cicatrisation peuvent subsister. Il existe des méduses, heureusement absentes en Méditerranée, qui peuvent provoquer un choc anaphylactique alors que les méduses locales ne provoquent généralement pas de problèmes graves : outre les lésions cutanées, des troubles tels que crampes musculaires, nausées, maux de tête et agitation peuvent apparaître* ».

Les choses à ne pas faire

Le premier conseil est de **ne pas céder à la panique** et de se mettre en sécurité, en eau peu profonde et près de la plage. « *Il faut absolument **éviter de frotter** la partie touchée - recommande Aurora Parodi - parce qu'il arrive parfois que les vésicules sont apparues sur la peau mais n'ont pas encore libéré leur liquide. Si on les écrase, elles se brisent et libèrent les substances urticantes. Il est également inutile de se laver à l'ammoniaque (ou à l'urine), d'appliquer des pierres chaudes ou d'autres remèdes dont l'efficacité n'est pas prouvée scientifiquement* ».

Ce qu'il faut faire

On a généralement le meilleur remède au contact avec une méduse à portée de main. « *Il faut laver la zone, sans frotter, avec une solution hypertonique (**l'eau de mer**) étant donné que - poursuit la dermatologue - l'eau douce pourrait favoriser la rupture des vésicules. Une crème spécifique, permet ensuite de désamorcer le processus inflammatoire* ». Au cours des dernières années, les signalements de méduses, dont la présence augmente sensiblement, se multiplient non seulement en Méditerranée mais aussi sous d'autres latitudes. Contrairement à de nombreuses idées reçues, l'augmentation de la température de l'eau ou la pollution n'y sont pas pour grand-chose mais selon de nombreux experts, la cause principale est la disparition des prédateurs qui se nourrissent de méduses. **La faute à une surexploitation des ressources halieutiques** : « *La surpêche a laissé un vide écologique dans les environnements marins, un vide qui a été rempli par les méduses* », explique Ferdinando Boero, expert de l'université du Salento (Italie) et coordinateur du projet **Occhio alle Meduse (Gare aux méduses !)** lancé par Marevivo en collaboration avec la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée qui vise à cartographier la présence de méduses en Méditerranée et à mieux comprendre un changement aussi important dans l'écosystème de nos mers. Une raison de plus pour réfléchir à nos choix alimentaires quotidiens, même lorsque nous sommes en vacances, et se rappeler que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain : enseignons-leur le respect de tout être vivant par des jeux qui stimulent la fantaisie et la curiosité mais pas la cruauté.

SOURCES : IN SPIAGGIA CON RETINO E SECCHIELLO: STOP ALLA "CACCIA" AGLI ANIMALI MARINI - CORRIERE NAZIONALE
 PUNTURE MEDUSE: IL RIMEDIO MIGLIORE È L'ACQUA DI MARE - CORRIERE NAZIONALE

Lectures

sous

le parasol

Un plongeon dans l'océan

U. MOGHINI
DÈS 7 ANS

Un voyage fascinant à la découverte des cétacés et du monde marin, pour mieux connaître l'animal préféré des enfants : le dauphin ! Ce livre, riche en illustrations couleurs, est également un outil pédagogique précieux puisqu'il permet aux enfants d'apprendre des informations utiles sur ces mammifères en italien, en français et en allemand.

18⁰⁰
CHF

Compte rendu des activités

Voici par ordre chronologique quelques-unes des actions menées ces derniers mois.

● MARS 2023

25 mars - Lugano :

à l'occasion de la **journée mondiale pour la fin de la pêche**, stand d'information contre l'abattage d'animaux pour les fêtes de Pâques et de récolte de signatures en faveur des initiatives fédérales contre la fourrure et le foie gras.



25 mars - Aubonne :

cours de formation sur le lapin tenu par **La Colline aux lapins** au "Monde du chat", centre de formation pour comportementalistes félins.

29 mars - Savosa :

conférences sur l'expérimentation animale et l'alimentation végéta*ienne au **lycée Lugano 2** à l'occasion des journées autogérées.

● AVRIL 2023

3-4 avril - Locarno :

conférences sur l'expérimentation animale, l'alimentation végéta*ienne et le rapport entre la violence domestique et celle sur les animaux au **lycée**, à l'occasion des journées autogérées.



17-18 avril - Mendrisio :

conférences sur l'expérimentation animale, l'alimentation végéta*ienne et le rapport entre la violence domestique et celle sur les animaux au **lycée**, à l'occasion des journées autogérées.

19 avril - Mendrisio :

conférence sur la communication non violente avec le **coach équin Giovanni Alberini**.



24 avril :

lancement officiel de la **pétition "Sauvons la recherche en Suisse"**.



29 avril - Lugano :

stand d'information et **conférence** sur l'impact écologique de nos choix alimentaires à l'occasion de la "Journée de la Terre".

29 avril - Cernier :

ouverture officielle de la **saison estivale 2023** à la "Cité des lapins".



● MAI 2023

3 mai - Lanzo d'Intelvi :

participation à la **transhumance estivale** des **chevaux du Bisbino**.

20 mai - Cernier :

stand d'information de **La colline aux lapins** à l'occasion de la "Fête des abeilles" organisée par l'Espace Abeille.

20-21 mai - Saxon :

participation de **La colline aux lapins** aux journées portes ouvertes du refuge "La Bouche qui rit".

● JUIN 2023

3 juin - Lugano :

stand d'information et récolte de signatures pour la pétition contre la vivisection et les initiatives fédérales contre la fourrure et le foie gras.

souhaitez-vous **participer** à nos **activités** ?

Pour être tenus au courant des divers rendez-vous
FACEBOOK : **atra diritti animali**
INSTAGRAM : **atranimali**

vous pouvez consulter notre site : www.atra.info
contact : infoatra@bluemail.ch

Campagne bonnements

Avez-vous renouvelé votre abonnement ?

Faites un petit geste pour nous soutenir !

Recevoir Orizzonti chez vous pendant une année ne vous coûte que:

CHF 20.- pour la Suisse,

CHF 35.- (Euro 20.-) pour le reste de l'Europe,

CHF 45.- (Euro 30.-) pour les pays extra-européens.

Ce prix s'entend pour une année et est valable à partir du jour du versement.

VOTRE CONTRIBUTION NOUS PERMET DE COUVRIR LES FRAIS D'IMPRESSION ET D'EXPÉDITION.



**NOUS AVONS
BESOIN DE
VOTRE AIDE POUR
POURSUIVRE LA
LUTTE EN FAVEUR
DE NOS AMIS
À 4 PATTES !**

● E-BANKING

Nous demandons **à tous ceux et celles qui ont la possibilité de faire des versements par E-Banking d'utiliser ce système** aussi pour les dons faits à notre association. Chaque versement fait à l'aide d'un **bulletin de versement postal entraîne d'importants frais de tenue de compte.**

Voici les coordonnées pour effectuer des versements sans le bulletin :

ATRA - 6900 Lugano

CCP nr. **69-1810-7**

IBAN: **CH85 0900 0000 6900 18107**

BIC: **POFICHBEXXX**

..... APPEL À TOUS LES ABONNÉS

Nous recevons souvent des bulletins de versement où le nom de l'expéditeur n'est pas lisible.

Nous vous prions de bien vouloir écrire en caractères d'imprimerie, afin de faciliter la mise à jour de notre liste d'adresses et l'envoi du journal. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

● AVIS IMPORTANT

Tous ceux et celles qui font un don à notre association sont automatiquement inscrits sur la liste des abonnés à Orizzonti. Ils peuvent ainsi rester constamment informés de la manière dont les fonds récoltés sont investis.

Les personnes qui ne désirent pas recevoir Orizzonti sont priées d'écrire sur le bulletin de versement « PAS DE JOURNAL », ce qui nous permettra d'éviter des dépenses inutiles d'affranchissement et d'expédition.

● COTISATION MEMBRES ACTIFS

Pour ceux qui souhaitent nous soutenir de façon plus concrète et devenir **MEMBRES ACTIFS ATRA**, la **cotisation annuelle**, qui **comprend l'abonnement d'un an à Orizzonti** et la possibilité de participer à l'assemblée annuelle de notre association se monte à **CHF 100.-** (indiquer sur le bulletin de versement le mot **MEMBRE ACTIF**).

● CHANGEMENT D'ADRESSE

Nous vous invitons à nous **communiquer en temps utile votre éventuel changement d'adresse** afin d'éviter qu'Orizzonti nous soit réexpédié par la poste sans indication de la nouvelle adresse.

Nous demandons en outre à ceux qui reçoivent notre revue en plusieurs exemplaires car la commande a été faite au nom de plusieurs personnes, de **nous indiquer la bonne adresse**, et à ceux qui ne souhaitent plus recevoir notre journal de **nous en informer afin d'éviter des frais inutiles** d'impression et d'expédition.

● ATRA INFO

HORAIRES D'OUVERTURE :

Notre secrétariat 091 / 970 19 45 est à votre disposition **du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.**

Pour les communications urgentes, vous pouvez nous contacter par e-mail **infoatra@bluemail.ch.**

Pour qui préfère nous écrire notre adresse est la suivante : **ATRA - via Capelli 28, 6900 Lugano**

Initiative à signer !

OUI

**à l'interdiction
d'importer de la
fourrure provenant
d'animaux maltraités**

Pour le bien-être des animaux !
Pour nos valeurs !



www.initiative-fourrure.ch

Initiative populaire fédérale

« Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (Initiative fourrure) »



Publiée dans la Feuille fédérale le 28 juin 2022. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 80, al. 2^{bis} 2

^{2bis} L'importation de produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements est interdite.

Art. 197, ch. 15³

15. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2^{bis} (Interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 80, al. 2^{bis}, deux ans au plus tard après son acceptation par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

¹ RS 101 ² Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation dans l'ensemble du texte de l'initiative. ³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom, Prénom (écrire à la main, si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1		/ /			
2		/ /			
3		/ /			
4		/ /			
5		/ /			

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Katharina Büttiker, Horn 2, 8714 Feldbach, Luc Fournier, Route de Pré-Marais 3, 1233 Bernex, Marion Theus, Winkelstrasse 17, 7250 Klosters, Erich Gysling, Steinacherstrasse 17c, 8910 Affoltern am Albis, Thomas Meyer, In der Ey 73, 8047, Zürich, Barbara Keller-Inhelder, Zürcherstrasse 190, 8645, Rapperswil-Jona, Renato Pichler, Niederfeldstrasse 92, 8408 Winterthur, Martina Munz, Fernsichtstrasse 21, 8215 Hallau, Maya Conoci, Chressibuech 27, 8580 Hefenhofen, Thomas Minder, Rheinstrasse 84, 8212 Neuhausen, Aaricia Mérat, Chemin des Lys 37, 1284 Chancy, Elena Grisafi Favre, Rue Guillaume Farel 5, 2053 Cernier, Ursus Piubellini, Sentiero Vinorum 2, 6900 Massagno, Doris Fiala, San Bastiaun 50A, 7503 Samedan, Kurt Aeschbacher, Bürglistrasse 4, 8002 Zürich.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28.11.2023 - Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative : Initiative fourrure, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers

Pour obtenir d'autres listes et infos sur l'initiative : www.initiative-fourrure.ch

Soutenez l'initiative populaire par un don : IBAN: CH79 8080 8007 9639 0160 6

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu : Date :

Signature : Fonction officielle :

Sceau

Initiative à signer !

OUI à l'interdiction d'importer du foie gras

*La cruauté envers les animaux
n'est pas un plaisir !*



Pour le bien-être des animaux !
Pour notre agriculture !
Pour nos valeurs !



www.initiative-foie-gras.ch

Initiative populaire fédérale

« Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (Initiative foie gras) »



Publiée dans la Feuille fédérale le 28 juin 2022. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 80, al. 2^{ter}²

^{2ter} L'importation de foie gras et de produits à base de foie gras est interdite.

Art. 197, ch. 15³

15. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2^{ter}
(Interdiction d'importer du foie gras)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 80, al. 2^{ter}, deux ans au plus tard après son acceptation par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

¹ RS 101

² Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation dans l'ensemble du texte de l'initiative.

³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom, Prénom (écrire à la main, si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1		/ /			
2		/ /			
3		/ /			
4		/ /			
5		/ /			

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Katharina Büttiker, Horn 2, 8714 Feldbach, Luc Fournier, Route de Pré-Marais 3, 1233 Bernex, Marion Theus, Winkelstrasse 17, 7250 Klosters, Erich Gysling, Steinacherstrasse 17c, 8910 Affoltern am Albis, Thomas Meyer, In der Ey 73, 8047, Zürich, Barbara Keller-Inhelder, Zürcherstrasse 190, 8645, Rapperswil-Jona, Renato Pichler, Niederfeldstrasse 92, 8408 Winterthur, Martina Munz, Fernsichtstrasse 21, 8215 Hallau, Maya Conoci, Chressibuech 27, 8580 Hefenhofen, Thomas Minder, Rheinstrasse 84, 8212 Neuhausen, Aaricia Mérat, Chemin des Lys 37, 1284 Chancy, Elena Grisafi Favre, Rue Guillaume Farel 5, 2053 Cernier, Ursus Piubellini, Sentiero Vinorum 2, 6900 Massagno.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28.11.2023 - Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative : Initiative foie gras, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers

Pour obtenir d'autres listes et infos sur l'initiative : www.initiative-foie-gras.ch

Soutenez l'initiative populaire par un don : IBAN: CH94 8080 8003 0664 7347 7

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu : Date :

Signature : Fonction officielle :

--

Feux d'artifice : les recommandations ne suffisent pas

Signez l'initiative populaire fédérale "Pour une limitation des feux d'artifice"

L'office fédéral de l'environnement (OFEV) recommande d'utiliser les feux d'artifice, fusées et autres pétards avec prudence mais même une utilisation prudente est grandement nocive. Et il arrive malheureusement qu'on les entende et les subisse aussi en dehors des dates "traditionnelles". On fait exploser en moyenne 1.700 tonnes de produits pyrotechniques par année auxquels s'ajoutent environ 400 tonnes d'emballages (bois, carton, plastique, argile) qui sont à leur tour dispersés dans l'environnement. **Analysons les raisons pour lesquelles il faudrait les abolir.**

Les feux d'artifice produisent des poussières fines et d'autres polluants

Les stations de surveillance de la qualité de l'air indiquent sans équivoque que la combustion de feux d'artifice augmente de manière significative la concentration de poussières fines (PM10, MP2.5) qui ne représentent qu'une des sources de pollution associées à l'utilisation de produits pyrotechniques. Ces derniers sont reconnus par l'Organisation mondiale de la santé comme l'un des polluants atmosphériques les plus directement liés à l'apparition d'effets néfastes sur la santé des populations exposées ainsi que sur l'environnement.

Que contiennent d'autre les feux d'artifice ?

Les feux d'artifice sont composés de colorants comme le cuivre pour obtenir le bleu ou le baryum pour le vert, de combustibles (poudre à canon), d'oxydants qui, avec le combustible, permettent de produire la flamme et de faire brûler le colorant et le liant, un composé organique qui sert à maintenir ensemble le mélange. Les colorants restent dispersés dans l'environnement durant plusieurs jours après l'explosion. Des gaz polluants tels que le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone/anhydride carbonique ainsi que l'ozone sont produits et libérés en grandes quantités lors de la combustion de feux d'artifice.

Les problèmes pour la santé humaine

Les données médicales démontrent à quel point l'augmentation des concentrations de poussières fines peut être problématique pour les personnes souffrant de pathologies oculaires, des voies respiratoires ou cardio-respiratoires chroniques. Les personnes fragiles, les personnes âgées, les nouveaunés... toute la population peut être lésée par l'utilisation de feux d'artifice.

Sols, eaux et environnement

En moyenne en Suisse, 300 tonnes de poussières fines sont émises par année à cause des feux d'artifice (2% du total et dont on peut très bien se passer) et retombent sur le sol et dans les eaux. Et là, on pense inévitablement aux feux lancés depuis les lacs dans lesquels on pêche aussi, et au fait qu'ensuite le tout entre inévitablement dans la chaîne alimentaire.

Pollution acoustique, les victimes invisibles et nos animaux domestiques

Les feux d'artifice sont cause de morts, blessures et traumatismes pour les chiens, les chats, les autres animaux domestiques ainsi que les oiseaux. L'explosion de feux d'artifice au milieu de la nuit cause des torts inimaginables aux animaux. Chez les oiseaux, les détonations provoquent une telle frayeur qu'ils s'enfuient de leur perchoir, volent dans l'obscurité sur des kilomètres pour souvent finir par s'écraser. Quant aux chats, même les félins errants vivant dans des colonies extérieures dont on s'occupe peuvent s'enfuir paniqués pour échapper à ce bruit insupportable, finissant victimes de la circulation, d'obstacles invisibles dans l'obscurité ou mourant littéralement de peur. Il y a toujours un chien ou un chat mal surveillé qui s'échappera et connaîtra une triste fin mais même s'ils sont enfermés à l'intérieur, ces animaux sont victimes d'un stress souvent insupportable. Chez les animaux d'élevage tels que les vaches, les chevaux, les lapins ou les moutons, les feux peuvent même provoquer des avortements dus à la peur.

Les raisons de mettre un frein à tout cela sont si nombreuses que nous espérons arriver à récolter les 100.000 signatures nécessaires pour aller voter sur le sujet. Début avril, plus de 65.000 signatures avaient déjà été collectées et il reste encore du temps jusqu'à novembre 2023. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez pas à imprimer l'initiative, à la signer et à la faire signer aux personnes ayant le droit de vote en Suisse (une feuille par commune politique). Voici le lien où télécharger les formulaires de signatures : www.feuerwerksinitiative.ch

Vous pouvez également vous adresser à nous et nous vous enverrons gratuitement le formulaire. **Merci !**

SABRINA PIACENTE COORDINATRICE DU GAR

Vous souhaitez
soutenir
nos activités ?

Vous pouvez utiliser le bulletin de versement joint à cette revue, ou alors par e-banking :
code IBAN: CH85 0900 0000 6900 1810 7
code BIC: POFICHBEXXX / mention: « GAR ».

GAR
www.gar-ti.ch
gruppoaiutorandagi@gmail.com



Nos t-shirts transmettent un message d'amour universel :

les animaux sont des amis, pas de la nourriture !



CHF **23.00**

T-shirt 100% coton
145 g/m²

Logo ATRA sur la manche gauche.

Modèle FEMME et HOMME

Couleurs disponibles :

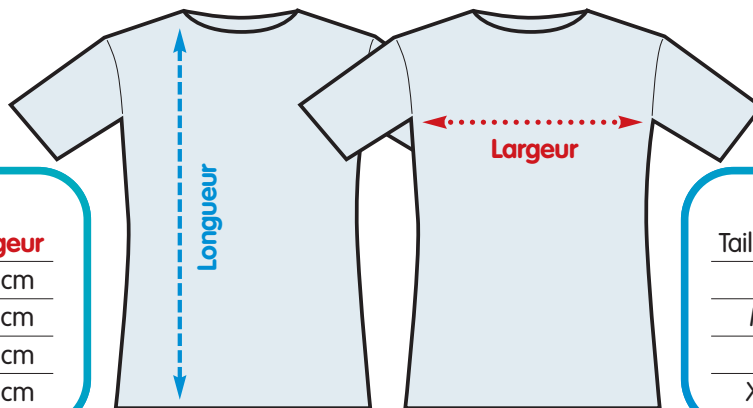
Turquoise (Real Turquoise)

Gris foncé (Dark Grey)

Tailles : **S, M, L, XL**

COMMENT FAIRE POUR CHOISIR LA BONNE TAILLE ?

MESURE À PARTIR DU COL / PEUT VARIER DE +/- 2,5 CM



Modèle FEMME

Taille	Longueur	Largeur
S	60 cm	44 cm
M	62 cm	47 cm
L	64 cm	50 cm
XL	66 cm	53 cm

Modèle HOMME

Taille	Longueur	Largeur
S	70 cm	50 cm
M	72 cm	53 cm
L	74 cm	56 cm
XL	76 cm	59 cm

Comment entretenir ces produits ?

Laver sur cycle délicat à 30°C, maximum 40°C • Repasser à l'envers avec un fer non chaud, soit jusqu'à une température maximale de 110°C, de préférence sans vapeur • Ne pas utiliser d'eau de Javel, le vêtement doit uniquement être lavé avec une lessive pour linge de couleur ou délicat • Le vêtement est adapté au séchoir



CHF 18.00

MODELE UNISEXE **ENFANT**

FRIENDS NOT FOOD

Uniquement disponible en Vert (Kelly Green)

Taille **3/4 ans** :

longueur 43* cm / largeur 33 cm*

Taille **7/8 ans** :

longueur 51 cm* / largeur 39 cm*

* peut varier de +/- 2,5 cm



Coupe-vent ATRA

Pliable dans sa poche centrale réversible

Tissu : 100% polyester

Couleurs : **bleu, orange**

Tailles : **XS/S (seulement bleu)**

CONSEILLÉ POUR LES FEMMES

M/L

CONSEILLÉ POUR LES HOMMES

CHF 35.00



CHF 42.00

Sac à dos ATRA

Avec inserts réfléchissants pour une grande visibilité nocturne

Matière : polyester et tissu réfléchissant en polyuréthane

Grandeur : **29 x 18 x 42 cm**

Volume : **21L**



CHF 24.00

Bonnet ATRA

Matière: 95% coton, 5% élasthanne

Couleur : **noir**

Taille **unique**



Sweat-shirt à capuche ATRA
Tissu doux et résistant,
adapté aux lavages fréquents,
finition anti-peluches.

Poche ventrale avec emplacement
pour écouteurs.

Tissu: 65% polyester, 35% coton

Couleurs : **rouge, noir**

Modèle **unisexe**

Tailles en **rouge** : **S, M, L**

Tailles en **noir** : **S, M, L, XL**



CHF **52**.00

Talon de commande

INDIQUER LE MODÈLE, LA COULEUR ET LA QUANTITÉ DÉSIRÉS

Renvoyer à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano** - email: infoatra@bluemail.ch

PRÉNOM _____ NOM DE FAMILLE _____

TÉLÉPHONE _____ E-MAIL _____

RUE _____

NPA _____ VILLE _____ SIGNATURE _____

OBJET	COULEUR	TAILLE				QUANTITÉ
T-SHIRT FEMME	<input type="checkbox"/> Turquoise	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
	<input type="checkbox"/> Gris foncé	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
T-SHIRT HOMME	<input type="checkbox"/> Turquoise	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
	<input type="checkbox"/> Gris foncé	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL	
T-SHIRT ENFANT	<input type="checkbox"/> Vert	<input type="checkbox"/> 3/4 ans		<input type="checkbox"/> 7/8 ans		
	SWEAT-SHIRT	<input type="checkbox"/> Noir	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	<input type="checkbox"/> XL
	<input type="checkbox"/> Rouge	<input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> L	-	
COUPE-VENT	<input type="checkbox"/> Bleu	<input type="checkbox"/> XS/S	<input type="checkbox"/> M/L	-	-	
	<input type="checkbox"/> Orange	-	<input type="checkbox"/> M/L	-	-	
BONNET	<input type="checkbox"/> Noir	Taille unique				
SAC À DOS	<input type="checkbox"/> Noir/Argenté					

SVP : ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

PS : LES FRAIS POSTAUX SONT EN SUS !

Si vous désirez des informations, visiter le refuge, adopter l'un de nos animaux, faire un peu de bénévolat ou vous proposer comme famille d'accueil (dans le canton de Neuchâtel), vous pouvez vous adresser à Elena au No **076 496 03 42** ou écrire un mail à : elena@lacollineauxlapins.info

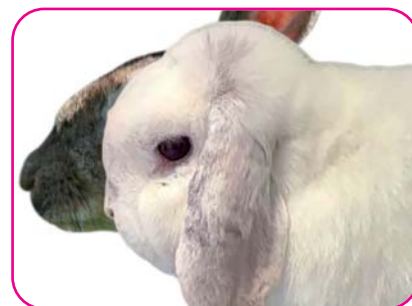


Stop aux lapins miniatures !

Ces derniers temps, nous notons une augmentation préoccupante du nombre d'annonces proposant à la vente des "mini lop", des lapins béliers de petite taille, aux oreilles courtes, au museau écrasé et à la tête arrondie qui plaisent aux gens car ils sont tout petits. On appelle ce type de lapins brachycéphales ou hypertypes. Mais qu'est-ce qui se cache réellement derrière cette sélection animale ?

Brachycéphale est un mot dérivé du grec brakhys qui signifie "court" et képhalos qui veut dire "tête". On parle de brachycéphalie lorsqu'un animal est atteint d'une anomalie dans les proportions du crâne qui se développe plus en largeur qu'en longueur. D'où le "museau aplati" typique. Cette caractéristique est sélectionnée chez certaines races d'animaux, en particulier les chiens, les chats et les lapins mais également chez les chevaux afin d'obtenir des individus ayant des caractéristiques physiques déterminées. Malheureusement, cette sélection extrême cause tout un tas de problèmes, de difformités et de maladies. Les conséquences de la sélection d'animaux brachycéphales ont mené au syndrome brachycéphale obstructif des voies aériennes. Les animaux touchés par cette déformation

peuvent développer de nombreux problèmes empêchant une respiration correcte comme des narines étroites, un excès de tissus mous dans la bouche et la gorge.



De plus, ils tendent à avoir des trachées très étroites par rapport aux animaux normaux de taille similaire.

Outre les problèmes respiratoires, ces animaux souffrent de graves problèmes dentaires car les mâchoires et les dents sont déformées, ils peuvent avoir de la peine à attraper et manger leur nourriture, leurs yeux exposés sont aussi susceptibles d'être blessés. Pour nos lapins brachycéphales, les problèmes dentaires peuvent être fatals.

Les dents des lapins poussent continuellement tout au long de leur vie et si elles ne peuvent pas s'user régulièrement, comme prévu par la nature, elles poussent de manière excessive et anormale provoquant des douleurs, des infections gingivales, des abcès et souvent la mort. Les vétérinaires les plus attentifs estiment que l'élevage d'animaux fortement brachycéphales est fondamentalement mauvais pour des raisons de bien-être animal et qu'il faut s'y opposer.

Nous pouvons nous aussi faire notre part en n'achetant pas d'animaux brachycéphales - qu'il s'agisse de chiens, de chats ou de lapins - et en boycottant les éleveurs et pseudo-éleveurs qui proposent ce type d'animaux difformes, surfant peut-être sur la vague de la mode et des réseaux sociaux.

Merci de la part de nos amis les lapins mais pas seulement !

A la **Colline aux Lapins**, nous soutenons également l'initiative populaire fédérale "**Pour une limitation des feux d'artifice**" et nous vous invitons à la signer.

Les lapins sont des animaux très sensibles au bruit et l'explosion de feux d'artifice est une source de stress qui cause chaque année de nombreux décès chez nos amis à grandes oreilles.

Donnons une voix aux sans-voix : diffusons et signons cette initiative en faveur des animaux et de l'environnement !

ELENA GRISAFI-FAVRE PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION LA COLLINE AUX LAPINS & CIE - VICE-PRÉSIDENTE DE L'ATRA

SOURCE : [HTTP://VETSAGAINSTBRACHYCEPHALISM.COM/](http://vetsagainstbrachycephalism.com/)

Si vous souhaitez nous soutenir

vous pouvez nous aider en adressant vos dons à : Association la Colline aux Lapins - 2053 Cernier
CCP: 10-171903-3 / IBAN: CH36 0900 0000 1017 1903 3 / Mention : " Refuge didactique "

Mieux vaut manger mieux !



C'est à nouveau l'heure de notre rendez-vous avec la rubrique culinaire de la Cheffe **Paola Marchisio** qui nous propose deux délices à déguster durant les journées d'été ! **Des recettes savoureuses et délicieuses**, riches en ingrédients simples et sains, à essayer absolument !

Ratatouille au four (recette sans gluten)

Ingrédients pour 6 personnes

Pour la sauce tomate :

- 1 oignon
- 2 branches de céleri
- 1 carotte moyenne
- 1 bouteille de purée de tomates de 750 ml ou des tomates fraîches pour sauce
- 1 CC de sucre de canne (facultatif)
- du sel
- une pincée de piment (facultatif)
- du thym ou romarin haché

Pour les légumes :

- 3 courgettes
- 1 aubergine
- 2 poivrons (de la couleur de votre choix)
- de l'huile d'olive extra-vierge

Préparation

Faites revenir dans l'huile d'olive l'oignon, le céleri et la carotte. Ajoutez la purée de tomates, le sucre, le sel et le piment. Laissez cuire pendant environ une heure, le mélange obtenu doit être assez épais. En fin de cuisson, ajoutez le romarin ou le thym frais très finement haché.

Pendant ce temps, préparez les légumes : lavez-les et nettoyez-les puis coupez l'aubergine en fines rondelles (2 mm), les courgettes également (2-3 mm) et les poivrons en fines lamelles dans le sens de la longueur (4 mm de large). Allumez le four ventilé à 170°C.

Graissez le fond d'un plat à four avec de l'huile, disposez la sauce tomate cuite, puis les légumes en spirale en partant de l'extérieur vers le centre et en les alternant comme indiqué sur la photo. Assaisonnez de sel et arrosez d'huile d'olive, sans en abuser.

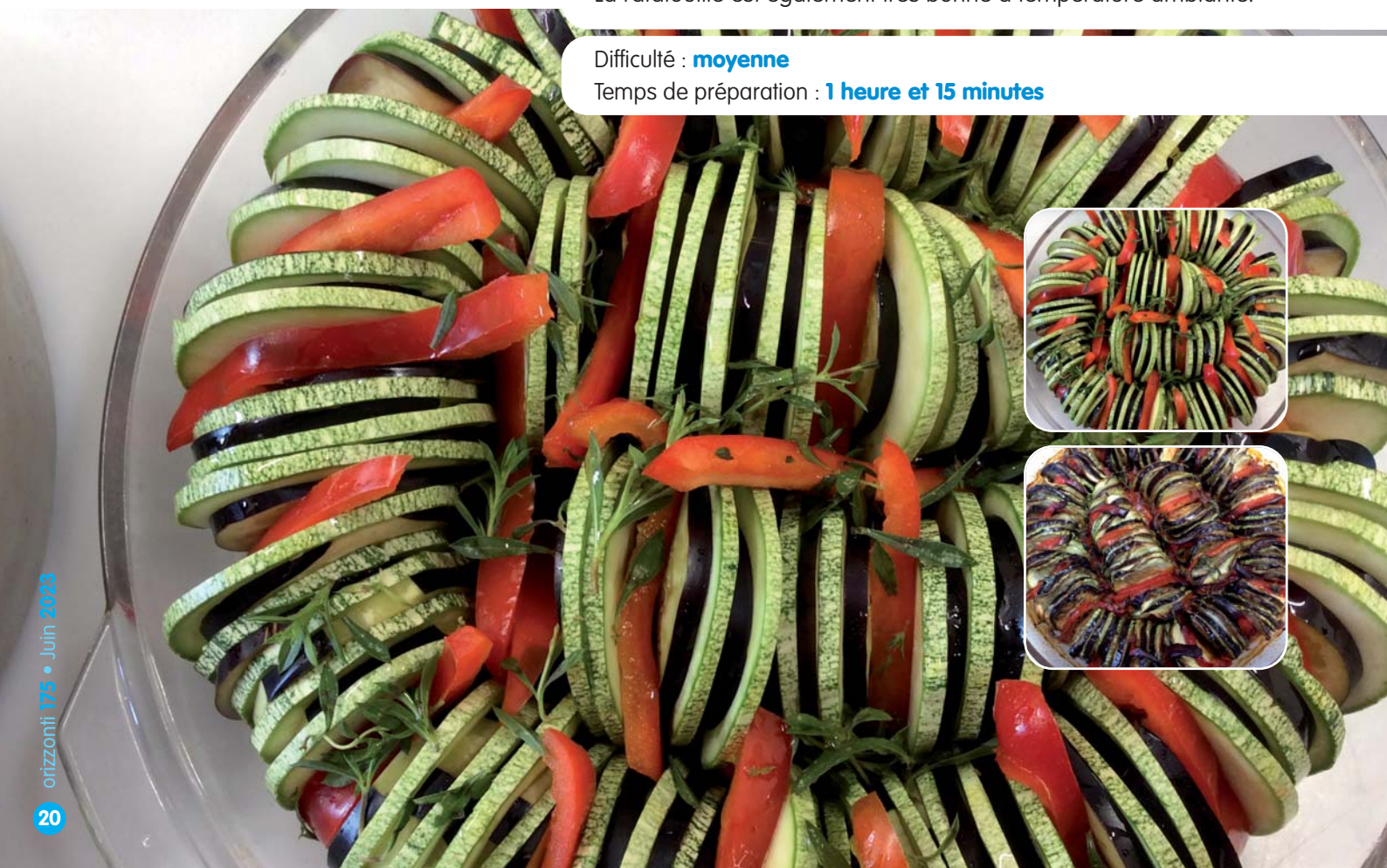
Faites cuire au four pendant 25-30 minutes.

Retirez du four, laissez refroidir un peu et servez.

La ratatouille est également très bonne à température ambiante.

Difficulté : **moyenne**

Temps de préparation : **1 heure et 15 minutes**





Pêches farcies (recette sans gluten)

Ingrédients

- 14 pêches mûres mais pas trop (maturation moyenne)
- 200 g de crème de noisettes
- 4 CS de cacao amer
- 10 biscuits vegan (ceux que vous préférez)
- 5 CS de sirop d'agave
- des éclats de noisettes grillées pour la garniture

Préparation

Allumez le four à 170°C.
 Pelez les pêches et coupez-les en deux en retirant le noyau.
 Si vous choisissez des nectarines, lavez-les et ne les pelez pas.
 Creusez-les un peu avec une petite cuillère parisienne sans aller trop près du bord, afin de créer une petite "coupe" qui sera remplie.
 Gardez la pulpe. Mélangez la crème de noisettes, le cacao, la pulpe de pêche, le sirop d'agave et les biscuits émiettés, puis mixez le tout et remplissez les pêches.
 Enfouez à 170° pendant 10-15 minutes.
 Retirez du four, garnissez avec les éclats de noisettes préalablement grillées. Laissez refroidir et servez froid ou à température ambiante.

Difficulté : **facile**

Temps de préparation : **30 minutes**

Choisissez de manger vegan

et économisez par jour :

4000 litres d'eau

9 kg de dioxyde de carbone

20 kg de céréales

3 mètres carrés de forêt

la vie de nombreux animaux

...et **votre santé !**



**De bonnes choses
pour le monde !**

Aidez-nous à les aider !

L'ATRA se bat pour les droits des animaux et contre toute forme de maltraitance



Vous souhaitez nous aider ?

- **Vous pouvez souscrire** un abonnement à notre revue ou l'offrir à quelqu'un. Pour CHF 20,- seulement par année, vous contribuerez à la diffusion de la culture antivivisectionniste/animaliste et à soutenir nos combats.
- **Vous pouvez nous demander** des copies gratuites de notre journal pour les distribuer.
- **Vous pouvez participer activement** à nos manifestations ou créer des groupes locaux dans votre région (contactez-nous pour des informations).
- **Vous pouvez acheter** nos livres et/ou nos gadgets.
- **Vous pouvez soutenir par** des dons nos projets de diffusion des méthodes scientifiques, de substitution pour les cours didactiques et d'autres domaines d'expérimentation.

Vos dons en faveur de l'ATRA peuvent être déduits des impôts !

■ Impôt fédéral direct :

Personnes physiques : les dons faits en faveur de l'ATRA sont déductibles si les prestations de l'année atteignent au moins 100.- francs et ne dépassent pas 20% du revenu imposable après déduction des charges déductibles (art. 33 lett. 1 LIFD).

Personnes juridiques : la déduction des dons à une organisation d'utilité publique exemptée d'impôt se limite à 20% du bénéfice net (art. 59 lett. c LIFD).

■ Impôts cantonaux et communaux :

les dons à une organisation d'utilité publique peuvent être déduits dans les limites déterminées par le droit cantonal (art. 9 cpv. 2 lett. I LAID).

Une attestation de don sera envoyée sur demande à partir d'un montant annuel égal ou supérieur à CHF 100.-

Testament en faveur des animaux

Le testament est un document qui permet d'établir la destination de ses biens après son décès.

Il y a trois moyens de faire un testament selon le code civil suisse :

- un testament **holographe**
- un testament **public** (QUI DOIT ÊTRE FAIT PAR UN NOTAIRE)
- un testament **verbal** (NE PEUT ÊTRE FAIT QU'EN CAS DE RISQUE DE MORT IMMINENTE ET QUAND IL EST IMPOSSIBLE DE FAIRE LE TESTAMENT SOUS UNE AUTRE FORME).

Le testament holographe est le plus courant car c'est le plus simple. Il suffit en effet de rédiger à la main sur papier blanc le titre

« testament ». Puis vous énumérez les personnes ou les associations auxquelles vous souhaitez léguer une certaine somme ou des biens

Il est important de signer et de dater ce document. Aucune correction ne peut être faite (comme par exemple biffer une ligne et écrire un nouveau texte à la place). En cas d'erreur, il faut recommencer l'ensemble du texte.

Des témoins ou le recours à un notaire ne sont pas nécessaires.

Il suffit de déposer le document dans une banque, chez un notaire ou de le remettre à une personne de confiance qui, en cas de décès, veillera à faire publier le testament. Il est possible de s'informer dans votre commune pour savoir où remettre votre testament (cela varie d'un canton à l'autre).



Testament

exemple

Je, soussignée, Lara Bianchi, née le 10 décembre 1926, Originaire de Chiasso, domiciliée à Lugano, via Motta 10, déclare que ma dernière volonté est de léguer Fr. (montant en toutes lettres) en faveur des animaux (ou de la lutte contre la vivisection) à l'association ATRA ayant actuellement son siège à Lugano - président Max Molteni, compte courant postal Numéro 69-1810-7 ou : 1/3 de mes biens en faveur de...
Lugano, le 3 janvier 2018

Lara Bianchi : (signature)

Livres

VIVISECTION

- ___ HOLOCAUSTE (la vivisection aujourd'hui), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ CRIMES MEDICAUX (cobayes humains), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ NOUS SOMMES TOUS DES COBAYES, du Dr. L. Bon de Brouwer, CHF 23.-
- ___ EXPERIMENTATION ANIMALE: POURQUOI ET COMMENT L'ABOLIR (l'escroquerie de la vivisection), du Dr. Vernon Coleman, CHF 12.-
- ___ TUER POUR POSSEDER (philosophie de la vivisection), du Prof. Bruno Fedi, CHF 8.50
- ___ L'EXPERIMENTATION ANIMALE (la vivisection dans les siècles), du Dr. Gennaro Ciaburri, CHF 13.-
- ___ MARCHANDS DE MORT (recherche spatiale et militaire), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- ___ BEAUTE SANS CRUAUTE (cosmétiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- ___ LES LIAISONS DANGEREUSES (manipulations génétiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 8.50
- ___ TOXICITE LEGALE 1 (les méthodes de remplacement), du Dr. Massimo Tettamanti, (disponible seulement en italien ou en allemand). Indiquez svp la langue (I ____ / A ____) CHF 8.50
- ___ TOXICITE LEGALE 2 (les méthodes de remplacement), du Dr. Massimo Tettamanti, CHF 8.50
- ___ TOXICITE LEGALE 3 (banque des tissus), du Dr. M. Tettamanti, CHF 25.-
- ___ SCIENCE SANS FRONTIERES (les médecins de la LIMAV, congrès de Zurich et de Lugano), CHF 16.-
- ___ POUR L'AMOUR DE LA SCIENCE ET DES ANIMAUX (actes du congrès médical de Lausanne), CHF 9.-
- ___ POUR UNE MEDECINE À LA MESURE DE L'HOMME (actes du congrès médical LIMAV), CHF 9.-
- ___ LOBBY (vivisection et questions économiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- ___ VIVISECTION : QUESTIONS ET REPONSES (brochure), CHF 6.-

MEDICAMENTS, THERAPIES NATURELLES

- ___ LE VEAU D'OR (guide des médicaments dangereux), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ LE TABOU DES VACCINATIONS (dommages des vaccins, prévention naturelle), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ LA MAFIA SANITAIRE (la mafia du cancer, thérapies naturelles), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ SIDA-STORY (origines du virus, fraudes, médecine naturelle), de Milly Schär-Manzoli, CHF 8.50
- ___ APOCALYPSE EBOLA (histoire du virus Ebola), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- ___ VACHE FOLLE (EBS, maladie de Creutzfeld-Jakob), de Milly Schär-Manzoli, CHF 6.50
- ___ NOTRE SANTE GRACE AUX ANIMAUX (Zoothérapie), du Prof. Francis Dessart, CHF 8.50
- ___ NATURE ET CAUSE DES MALADIES, du Dr. Jacqueline Bousquet, CHF 6.50
- ___ VACCINS: UNE AFFAIRE SORDIDE ?, du Dr. L. Bon de Brouwer, CHF 5.-
- ___ MÉDECINE QUANTIQUE (brochure), de Wladimir Zhoukowsky et Agostino Gargioni, CHF 5.-
- ___ DE LA FABRIQUE À LA FOURCHETTE (alimentation végétarienne), CHF 12.-

LITTÉRATURE

- ___ UNE SEULE TERRE, UNE MÊME VIE (paix, écologie et protection animale), du Prof. Francis Dessart, CHF 12.-
- ___ ANIMAUX : AMIS ET COMPAGNONS DE NOTRE VIE, du Prof. Francis Dessart, CHF 7.50
- ___ FALCO (conte), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- ___ LE CHOIX (conte), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- ___ LA NUIT DE NOEL (conte), de Armando Rudi, CHF 5.-
- ___ PLAIDOYER POUR LA VIE (poèmes, articles et réflexions), de Aimée Guerin, CHF 23.-
- ___ LES ANIMAUX NE SONT PAS DES JOUETS (album à colorer pour enfants), CHF 8.-

- ___ UN PLONGEON DANS L'OCEAN (pour enfants), de Ursula Moghini, CHF 18.-
- ___ JE COLORIE MON LAPIN (livre à colorer pour enfants), CHF 8.-

Vidéos, DVD

- ___ L'ENFER DES LABORATOIRES (horreurs et dangers de la vivisection), CHF 12.-
- ___ LE MASSACRE DES INNOCENTS 1 (vivisection, corrida, fêtes populaires, fourrures, phoques, rhinocéros, éléphants, etc.), CHF 12.-
- ___ LE MASSACRE DES INNOCENTS 2 (vivisection, restaurants chinois, kangourous, otaries, transports d'animaux d'abattoir, cirques, zoos, manipulation génétique, etc.), CHF 12.-
- ___ LE MASSACRE DES INNOCENTS 3 (vivisection, greffes, chiens et chats massacrés pour commercialiser leurs peaux, couvertures de peaux de chats, ours, chasse au renard, opinion de médecins, etc.), CHF 12.-

Merchandising

- ___ CARTES DE VOEUX ATRA (7 cartes doubles en couleur), CHF 12.-
- ___ CARTES POSTALES ATRA en couleur, set 3 cartes sujets d'animaux, CHF 3.-
- ___ STYLO À BILLE BLEU « Abolition de la vivisection », CHF 3.-
- ___ AIMANT ATRA, CHF 5.-
- ___ SAC À PROVISIONS en coton naturel, CHF 9.-
- ___ COLLIER réglable avec bandana, cm 20x14, CHF 12.-
- ___ ECUELLE de VOYAGE, CHF 14.-
- ___ Sweat-shirt:
 - ___ Noir (Tailles: S - M - L - XL) CHF 52.-
 - ___ Rouge (Tailles: S - M - L) CHF 52.-
- ___ Coupe-vent:
 - ___ Bleu (Tailles: XS/S - M/L) CHF 35.-
 - ___ Orange (Tailles: XS/S - M/L) CHF 35.-
- ___ Bonnet, noir, CHF 24.-
- ___ Sac à dos, noir/argenté, CHF 42.-
- ___ Eco masques ATRA, femme noir / blanc, NON HOMOLOGUÉS CHF 10.-
- ___ Eco masques ATRA, homme noir / blanc, NON HOMOLOGUÉS CHF 10.-
- ___ T-SHIRTS FRIENDS NOT FOOD
 - ___ Modèle Femme, Dark Grey (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Femme, Real Turquoise (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Homme, Dark Grey (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Homme, Real Turquoise (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Enfant (unisex), Kelly Green (Taille: 3/4 ans - 7/8 ans) CHF 18.-
- ___ Porte-clés en bois, CHF 10.-
 - ___ Gecko, Libellule, Chat, Lapin, Chien

Autocollants

- ___ Autocollants ATRA POUR ENVELOPPES, 30 autocollants, CHF 3.-
- ___ Autocollants ATRA LETTRES ALPHABET ET ANIMAL en couleur (la pièce, SVP indiquez la lettre !), CHF 3.-
- ___ Autocollants ATRA POUR VOITURE « Dog on board », CHF 3.-
- ___ Autocollants ATRA « Dog Welcome », CHF 5.-
- ___ Autocollants ATRA « Go Veg », CHF 3.-
- ___ Autocollant ATRA Alternatives exist, CHF 3.50-
- ___ Autocollants ATRA Animal lovers, CHF 3.50-

Retrouvez
notre catalogue
sur internet :
www.atra.info



Talon de commande

Inscrivez votre commande sur la page du catalogue et envoyez-la avec le talon à: **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**

LIVRES VIDEO VHS MERCHANDISING AUTOCOLLANTS

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE _____

L E S F R A I S D ' E N V O I S E R O N T A J O U T É S .

Abonnement à Orizzonti

Pour s'abonner à Orizzonti il suffit simplement de remplir ce coupon et de l'envoyer à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**
Prix de l'abonnement (4 numéros par an) CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-)

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE _____

JE SOUHAITE m'abonner à Orizzonti et le recevoir en : ITALIEN FRANÇAIS ALLEMAND

Je paierai les CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-) de l'abonnement, dès que je recevrai le bulletin de versement.

Orizzonti partout et pour chacun !

Un abonnement à Orizzonti, un cadeau idéal ! Vous contribuerez ainsi à une propagande efficace en faveur des droits des animaux et offrirez un cadeau utile à vos amis.

Remplissez le bulletin et renvoyez-le à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE _____

J'OFFRE un abonnement à Orizzonti en : ITALIEN FRANÇAIS ALLEMAND **à :**

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

Je paierai les CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-) de l'abonnement, dès que je recevrai le bulletin de versement.

GAB CH-6900 LUGANO

Posta CH SA



Associazione svizzera per l'abolizione della vivisezione
Schweizer Vereinigung für die Abschaffung der Tierversuche
Association suisse pour l'abolition de la vivisection

OUI à l'interdiction d'importer du foie gras

*La cruauté envers les animaux
n'est pas un plaisir !*



Pour le bien-être des animaux !
Pour notre agriculture !
Pour nos valeurs !



www.initiative-foie-gras.ch



OUI à l'interdiction d'importer de la fourrure provenant d'animaux maltraités

Pour le bien-être des animaux !
Pour nos valeurs !



www.initiative-fourrure.ch